



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Nantes, le 19 avril 2022

## Note pour les opérateurs

**Objet** : Création d'un service de l'Origine et du « Made in France » (SOMIF) chargé de la délivrance des renseignements contraignants en matière d'origine (RCO) et des informations sur le « Made in France » (IMF).

Dans le cadre de la volonté gouvernementale de dé-métropoliser certaines tâches administratives, **la délivrance des renseignements contraignants en matière d'origine (RCO) et des informations sur le « Made in France » (IMF) sera assurée, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022, par un service spécialisé, implanté au sein de la direction régionale de Clermont-Ferrand : le service de l'Origine et du «Made in France » (SOMIF).**

L'instruction et la délivrance des RCO et des IMF sont jusqu'à présent assurées par le bureau COMINT 3 de la direction générale.

En créant le SOMIF, la DGDDI met en place les conditions optimales d'une massification de la délivrance des IMF et des RCO et confirme ainsi sa mobilisation pour la sécurisation des marquages d'origine France et l'utilisation renforcée des accords commerciaux par les entreprises.

Pour rappel :

Le renseignement contraignant en matière d'origine (RCO) est une procédure régie par le Code des douanes de l'Union qui permet de sécuriser les opérations du commerce international sous la forme d'un rescrit, tout particulièrement pour bénéficier des réductions de droits de douane prévus par les accords commerciaux.

Toutes les informations sur le RCO sont disponibles sur le site de la Douane à l'adresse suivante : <https://www.douane.gouv.fr/demarche/connaitre-et-sassurer-de-lorigine-de-votre-marchandise>

L'information sur le "Made in France" (IMF) est une procédure nationale qui permet de sécuriser les entreprises souhaitant apposer un marquage de type "Made in France" sur leurs produits.

Toutes les informations sur l'IMF sont disponibles sur le site de la douane à l'adresse suivante : <https://www.douane.gouv.fr/demarche/obtenir-une-information-sur-le-made-france-imf>

Ainsi à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022, les demandes de RCO et d'IMF devront être adressées à l'adresse postale suivante :

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES  
Service de l'Origine et du Made in France  
8 rue de Rabanesse  
BP 10430  
63012 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

Les questions liées au dépôt et au suivi des demandes de RCO et d'IMF devront être adressées à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 aux adresses courriel suivantes :

- concernant les RCO : [somif-rco@douane.finances.gouv.fr](mailto:somif-rco@douane.finances.gouv.fr)
- concernant les IMF : [somif-imf@douane.finances.gouv.fr](mailto:somif-imf@douane.finances.gouv.fr)

**Le directeur régional des Pays de la Loire,**



**Michel MARIN**